

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES**  
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 19 juillet 2017, à compter de 18 h 30,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade CentrepoinTE

**Dossier n° :** D08-02-17/A-00170  
**Propriétaire(s) :** Claudine Patry et Mike Nolet  
**Emplacement :** 345, terrasse Timbertrail  
**Quartier :** 1 – Orléans  
**Description officielle :** partie des lots 131 et 132, plan enr. 4M-1228  
**Zonage :** R1VV  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

Les propriétaires demandent une dérogation mineure visant le kiosque de jardin qui se trouve dans la cour arrière de leur bien-fonds. La demande indique que le kiosque de jardin (construction accessoire) a été construit par les propriétaires précédents.

**DISPENSE REQUISE :**

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage décrite ci-après :

- a) Permettre la réduction du retrait d'une cour latérale intérieure à 0,21 mètre, alors que le règlement exige un retrait de cour latérale d'au moins 0,6 mètre.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.